



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Bureau des commissions municipales

22/AR56

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Visa de Mme DAVIGNON

Adjoint au Chef de Service

Affiché du : - 1 AOUT 2022
au : 31 AOUT 2022

22/AR56 DELEGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE A MONSIEUR LAURENT JEROME, 6ème ADJOINT AU MAIRE

Hubert FALCO, Maire de TOULON, Ancien Ministre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-18 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 27 mai 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'installation des membres du Conseil Municipal, ainsi qu'à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU l'arrêté 22/AR42 du 22 juillet 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Luc de SAINT-SERNIN, 12^{ème} Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences Aménagement Durable, Mer – Gestion Durable des Plages, Espaces Verts, Proximité et Quotidien (Relations avec l'Antenne), Animal dans la Ville, Circulation / Stationnement en Surface, Mobilité Durable et Déplacements Doux et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

VU l'arrêté 22/AR39 en date du 22 juillet 2022, portant nouvel ordre de nomination des Adjointes au Maire,

ATTENDU que Monsieur Luc de SAINT-SERNIN, 12^{ème} Adjoint au Maire, s'absente de Toulon du 1^{er} août 2022 au 19 août 2022 inclus,

ATTENDU que, dans un souci de bonne administration, il convient durant cette période, de donner délégation de signature à un autre Adjoint au Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Laurent JEROME, 6^{ème} Adjoint au Maire, reçoit délégation de signature, pour la période du 1^{er} août 2022 au 19 août 2022 inclus, et sera habilité pendant cette période à signer dans le cadre des domaines suivants :

- AMENAGEMENT DURABLE
- PROXIMITE ET QUOTIDIEN (RELATIONS AVEC L'ANTENNE)

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, il reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant aux domaines précités et, signer à ce titre :

tous les actes d'administration, courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables à l'exclusion des bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,



- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics,

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Luc de SAINT-SERNIN, 12^{ème} Adjoint au Maire et Monsieur Laurent JEROME, 6^{ème} Adjoint au Maire.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs des arrêtés municipaux.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 1 août 2022

Hubert FALCO
Maire de Toulon
Ancien Ministre



Transmis au contrôle de légalité le :
Accusé de réception le :
Affiché le :
Notifié le :

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

22/AR56 DELEGATION PROVISoire DE SIGNATURE A MONSIEUR LAURENT JEROME, 6ème ADJOINT AU MAIRE

Date de transmission de l'acte : 01/08/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 01/08/2022

Numéro de l'acte : lmc1169056 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20220801-lmc1169056-AR

Date de décision : 01/08/2022

Acte transmis par : Sophie MANA ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature